

2.7 DECISIONS

2.7.10 Inscriptions des provisions comptables pour les contentieux en cours

Inscriptions des provisions comptables pour les contentieux en cours

Lors de l'établissement du compte financier au 31 décembre 2023, il a été constaté des provisions comptables pour risques et contentieux en cours qui sont détaillées ci-dessous :

1 - OPERATION LA DOUITEE EXPROPRIATION :

Montant de la provision constatée : 1.500.000 €

La provision avait été réduite au 31 décembre 2020 de 2 200 000,00 € à 1 500 000,00 € à la suite des jugements rendus en 2020 tout en conservant une marge de sécurité en cas de révision à la hausse de l'indemnisation globale à fixer par la Cour d'Appel de CAEN étant précisé que les arrêts à rendre par celle-ci seront eux aussi susceptibles d'être contestés devant la juridiction supérieure à la demande de l'une ou plusieurs des parties.

Cette provision est maintenue

2 - EPOUX ROMAIN PONT AUDEMER :

Montant de la provision constatée : 40.000 €

Une provision avait été constatée pour l'exercice 2022 d'un montant de 111 000 €, concernant le marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne Friche de la Fonderie des Ardennes à Pont-Audemer, en raison de l'apparition de fissures dans deux habitations suite à travaux de démolition réhabilitation. Au regard de l'évolution du dossier il s'avère que le demandeur sollicite une condamnation in solidum des trois parties appelées à la cause.

Il a donc été décidé de réduire la provision constatée lors de l'exercice précédent et de la fixer pour le présent exercice à 40 000€ (part EPFN)

3 - AFFAIRE LESELLIER :

Montant de la provision constatée : 40.000 €

Lors de l'exercice 2022 une provision d'un montant de 40 000€ a été constatée pour le dossier de Roumare. Il s'agit d'une cession à la SAFER au cours de laquelle il a fallu purger des droits de priorité de certains agriculteurs qui ont alors intenté une action devant le juge pour requalifier les conventions d'occupation précaire en baux ruraux.

Un jugement a été rendu par la CAR de Caen le 12 novembre 2021, des négociations ont eu lieu, une enveloppe a été votée par le CA du 11 mars 2022 pour un montant de 40.000 €.

Cette provision est maintenue dans l'attente de la signature effective du protocole transactionnel.

4 – LITIGE SITE LABELLE SAINT PIERRE DU VAUVRAY (éviction locataire FRANEO) :

Montant de la provision constatée : 505 000 €

L'EPF de Normandie s'est porté acquéreur d'un bien le 24 octobre 2019 situé 32 Grande Rue et Rue du Fossé Cavé à Saint Pierre du Vauvray sur lequel il existait un bail dont l'EPFN a délivré congé avec offre d'indemnité d'éviction.

La discussion n'ayant pu aboutir le locataire a délivré une assignation afin de faire fixer judiciairement le montant de l'indemnité d'éviction.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'approuver la constitution de ces provisions pour les montants suivants :

1 - OPERATION LA DOUITEE EXPROPRIATION : *Montant de la provision constatée : 1.500.000 €*

2 - EPOUX ROMAIN PONT AUDEMER : *Montant de la provision constatée : 40.000 €*

3 - AFFAIRE LESELLIER : *Montant de la provision constatée : 40.000 €*

3 - LITIGE SITE LABELLE SAINT PIERRE DU VAUVRAY : *Montant de la provision constatée : 505.000 €*